

Aujourd'hui, nous avons surtout faim et soif de la vérité, et le peuple commence à savoir où sont ceux qui l'aiment et qui sont ceux qui s'aiment eux-mêmes ; quelles mains lui apportent ce qui lui est nécessaire et quelles mains lui jettent les choses nuisibles.

C'est à nous de profiter de ces excellentes dispositions et de faire en sorte que plus que jamais on ne se tourne vers les charlatans qui ont prôné le bonheur au plaisir, à la vie facile et au travail léger sans pouvoir remplir leurs engagements. Sachons dire que l'homme a des devoirs, quels ils sont, et que, dans leur accomplissement, se rencontre le seul bonheur possible ici-bas.

Surtout, sachons faire le nôtre.

AUBERT DU LAC.

LITURGIE ET DISCIPLINE

VARIA

Q. Cette année, le Premier Vendredi du mois d'avril tombant le Vendredi-Saint, que doivent faire ceux qui ont commencé la série des neuf premiers-vendredis de suite ?

R. « L'omission de la Communion, le Vendredi-Saint, quand c'est le Premier Vendredi d'avril, est licite, de sorte que la série n'est pas interrompue et que l'on n'a qu'à ajouter un mois pour arriver au nombre de neuf communions ; *l'obstacle vient ici d'une loi de l'Eglise et non d'un empêchement particulier.* » *L'Ami du Clergé*, 1908, p. 939.

Q. Le célébrant qui est à la banquette doit-il rester assis : a) quand le prêtre qui fait les annonces juge à propos de prier avec les fidèles pour les âmes des défunt qu'il a recommandées aux prières ?—b) quand le prêtre donne l'absolution générale aux tertiaires, du haut de la chaire et avant le sermon ?—c) quand les chantres de l'orgue chantent le cantique « Esprit-Saint, descendez en nous... », ayant le sermon ?—d) durant la lecture en français de l'Évangile ?

R. a) Il est convenable que le célébrant s'agenouille, en même temps que les fidèles et celui qui fait le prône. — b) Le célébrant pourrait rester assis, s'il n'est pas tertiaire ; mais pour empêcher les fidèles de distinguer entre prêtres tertiaires et prêtres non-tertiaires, il vaut mieux qu'il s'agenouille. — c) Le célébrant peut rester assis, pendant qu'on chante ce cantique et que les fidèles se tiennent debout. — d) « Quoique la lecture de l'Évangile faite au prône le dimanche en langue vulgaire soit extra-liturgique, comme toutes les prières du prône, néanmoins il convient, par respect pour la parole de Dieu, que tous, évêque,